

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 04-02 du 4 juillet 2019

APPEL À PROJETS PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PDIE) « ACCOMPAGNEMENT VERS L'ENTREPRENEURIAT » – SÉLECTION DES OPÉRATEURS – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE, dans le cadre de l'appel à projets du Plan départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE) « Accompagnement vers l'entrepreneuriat » au titre de 2019, une subvention globale de 379 900 euros, répartie comme suit :

- Chambre de métiers et de l'Artisanat de Seine-Saint-Denis : 32 800 euros,
- Ensemble pour l'emploi : 22 800 euros,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis : 50 500 euros,
- Bondy Innovation : 4 000 euros,
- Les Déterminés : 4 000 euros,
- BGE Paris : 11 900 euros,
- ADIE : 90 000 euros,
- MIEL : 29 000 euros,
- Positive Planet : 81 000 euros,
- Initiative Plaine Commune : 10 800 euros,



- Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis : 13 300 euros,
- France Active Garances : 15 800 euros,
- Pointcarré : 5 000 euros,
- SFM AD : 4 000 euros,
- Réseau Entreprendre : 5 000 euros ;

- APPROUVE la convention type ci-annexée, à conclure avec chacun des organismes mentionnés ci-dessus ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les conventions correspondantes, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.